

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP PROCES-VERBAL

du jeudi 5 mars 2026 à 18 heures 00

À l'Espace culturel de Doullens

Le 5 mars 2026 à 18h00 se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

ORDRE DU JOUR Réunion du Conseil communautaire du 5 mars 2026

▶ PROCEDURE ADMINISTRATIVE	4
▶ ADMINISTRATION GENERALE	4
1. <i>PROJET DELIB : Mise en place du vote électronique pour les instances communautaires - Actualisation du règlement intérieur.</i>	4
▶ RESSOURCES HUMAINES	5
2. <i>PROJET DELIB : Instauration de l'indemnité de maniement de fonds</i>	5
▶ FINANCES	7
3. <i>PROJET DELIB : Admission en créance éteinte – Budget principal - 35500</i>	7
▶ MARCHES PUBLICS	8
4. <i>PROJET DELIB : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030</i>	8
5. <i>PROJET DELIB : Cession immobilière des biens sis 12 et 14 rue René Delcourt à Bernaville (80370)</i>	8
▶ CULTURE	9
6. <i>PROJET DELIB : Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2026</i>	9
7. <i>PROJET DELIB : Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2026</i>	9
▶ TOURISME	10
8. <i>PROJET DELIB : Nouvelle tarification CSN</i>	10
APPROBATION DES BUDGETS DE LA CCTNP	11
▶ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	11
9. <i>PROJET DELIB : Désignation du président de séance pour le vote du CFU</i>	11
10. <i>PROJET DELIB : Approbation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes</i>	11
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE MARPA</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

▶ APPROBATION DES AFFECTATIONS DU RESULTAT (AF) 2025	16
11. <i>PROJET DELIB : Approbation AF 2025 – Budget principal et budgets annexes.....</i>	16
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE.....</i>	17
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET ANNEXE MARPA</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION AF 2025 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
▶ DECISIONS BUDGETAIRES 2026	19
12. <i>PROJET DELIB : Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2026</i>	19
13. <i>PROJET DELIB : Etat des emprunts</i>	20
14. <i>PROJET DELIB : Approbation des contributions et des subventions 2026.....</i>	21
▶ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026	23
15. <i>PROJET DELIB : Approbation BP 2026 du budget principal et des budgets annexes.....</i>	23
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE.....</i>	25
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE</i>	28
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET ANNEXE MARPA.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>APPROBATION BP 2026 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....	30

► PROCEDURE ADMINISTRATIVE



Madame la Présidente annonce les excusés ainsi que les pouvoirs.
Le quorum est atteint avec 71 voix à exprimer.

La séance est ouverte à 18h13

Madame Rachèle DELGOVE (MONTIGNY-LES-JONGLEURS) est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie Monsieur Claude MAQUET, Maire de DOULLENS, pour son accueil dans l'Espace culturel et l'ensemble des personnes mobilisées pour l'émargement des budgets.
Elle rappelle aux membres du conseil communautaire de ne pas oublier de les signer après la réunion.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 18 décembre 2025, approuvé à l'unanimité.

► ADMINISTRATION GENERALE

Madame la Présidente présente cette délibération.

1. **PROJET DELIB** : Mise en place du vote électronique pour les instances communautaires - Actualisation du règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les dispositions relatives au fonctionnement des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire approuvé par délibération n° 2017-048 en date du 28/09/2017 ;

Considérant que les évolutions technologiques permettent de moderniser les modalités de vote des assemblées délibérantes tout en garantissant la sincérité, la transparence et la sécurité des scrutins ;

Considérant que l'utilisation d'un système de vote électronique permet :

- D'améliorer la fiabilité et la rapidité du dépouillement.
- De sécuriser l'expression des suffrages.
- De faciliter la traçabilité des votes lorsque la réglementation le permet.
- D'optimiser le fonctionnement des séances et leur fluidité.

Considérant que ce dispositif respecte les principes fondamentaux du droit des assemblées délibérantes, notamment le respect du caractère public des délibérations, la sincérité du scrutin et, lorsque requis, le secret du vote ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'utilisation de ce système de vote électronique lors des séances du Conseil communautaire et, le cas échéant, des commissions et autres instances communautaires ;

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'autoriser le recours au vote électronique de permettre l'entrée en vigueur à compter de son

caractère exécutoire et d'actualiser le règlement intérieur du Conseil communautaire en intégrant les caractéristiques du système et les modalités d'utilisation ci-après :

Caractéristiques du système

Le système de vote électronique utilisé devra garantir :

- L'identification fiable des votants.
- La sincérité et l'intégrité des suffrages exprimés.
- La confidentialité des votes lorsque le scrutin secret est requis.
- La conservation sécurisée des résultats.
- La possibilité de vérifier et de retranscrire les résultats dans le procès-verbal de séance.

Modalités d'utilisation

Le recours au vote électronique est placé sous l'autorité du Président de l'EPCI, qui veille à son bon fonctionnement et à la régularité des opérations de vote.

En cas de défaillance technique, le Président pourra décider de recourir à un vote à main levée, par appel nominal ou à bulletin secret conformément aux dispositions réglementaires.

► RESSOURCES HUMAINES

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur Laurent CRAMPON, Vice-président en charge du Personnel.

Monsieur CRAMPON présente cette délibération.

2. PROJET DELIB : Instauration de l'indemnité de manquement de fonds

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en 2017.

Ce régime indemnitaire n'était pas cumulable avec l'indemnité allouée aux régisseurs

Un arrêté du 21 janvier 2025 est venu compléter la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP. Ainsi, l'indemnité de manquement de fonds devient cumulable à compter du 31 janvier 2025 avec le RIFSEEP.

Cette indemnité est attribuée aux agents qui assurent les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes ainsi qu'aux mandataires suppléants, lorsque ces derniers assurent effectivement le remplacement du régisseur.

Son octroi est facultatif. Pour le verser, une délibération qui désigne les catégories de bénéficiaires et les conditions d'attribution est nécessaire.

Aussi, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire d'instaurer l'indemnité de manquement de fonds.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-1 et les suivants,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Vu le décret n°2021-969 du 21 juillet 2021 relatif à l'indemnité de maniement de fonds,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 27 août pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération n°2017-0172 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017,

Vu la délibération n°2023-C084 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant que ce régime indemnitaire n'était pas cumulable avec l'indemnité allouée aux régisseurs,

Considérant qu'en vertu de l'arrêté du 21 janvier 2025, l'indemnité de maniement de fonds devient cumulable à compter du 31 janvier 2025 avec le RIFSEEP,

Considérant que cette indemnité est attribuée aux agents qui assurent les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes ainsi qu'aux mandataires suppléants, lorsque ces derniers assurent effectivement le remplacement du régisseur,

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité d'instaurer** l'indemnité de maniement de fonds, de **préciser** que cette indemnité pourra être versée :

- Aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- Aux agents non titulaires de droit public

Dès lors qu'ils sont nommés régisseurs ou mandataires d'une régie communautaire.

- de préciser que les montants de l'indemnité de manquement de fonds sont les suivantes :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46 € par tranche de 1 500 000 €

Et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

► FINANCES

Monsieur Jacques MASSET, Vice-président en charge des Finances et du Scolaire présente cette délibération.

3. PROJET DELIB : Admission en créance éteinte – Budget principal - 35500



Les éléments sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande d'admission en créance éteinte concernant l'exercice 2009, formulée par le Comptable Public.

Rappelant que les créances éteintes (compte 6542 de la M57) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée Délibérante et n'apparaîtront plus sur la liste des non-valeurs (compte 6541 de la M57). Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Compte tenu de la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Somme, il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes le titre de recette relatif au remboursement des dégradations commises au cinéma Le Tivoli en 2009 pour un montant total de 862,81 euros.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'admettre en créances éteintes les titres de recettes détaillés en annexes pour un montant total de 862,81 euros sur le budget principal – 35500 et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

► MARCHES PUBLICS

Monsieur Jacques MASSET expose les points suivants relatifs aux marchés publics.



Les documents sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

4. **PROJET DELIB** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la décision de la CAO en séance le 26 février 2026 ;

Considérant la publication d'un appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030 le 16 décembre 2025,

Considérant que 7 offres ont été reçues et analysées.
Monsieur Jacques MASSET approuve le choix de l'entreprise retenue, permettant ainsi une économie de l'ordre de 100 000 € par rapport à l'année précédente.
Il indique également que le montant proposé par l'une des entreprises ayant répondu, avoisinait 300 000 €.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'accepter l'attribution du marché maîtrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030 au groupement LATITUDES - NOEA pour un montant estimé à 147 900€ HT, d'autoriser la Présidente, à procéder à toutes demandes de subventions afférentes à ce marché et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5. **PROJET DELIB** : Cession immobilière des biens sis 12 et 14 rue René Delcourt à Bernaville (80370)

Monsieur Jacques MASSET présente ensuite ce projet de cession immobilière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation des Domaines ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en séance le 12 février 2026 ;

Considérant la propriété de la CCTNP d'un lot composé d'une maison à usage d'habitation sis 12 rue René Delcourt 80370 Bernaville et d'un local professionnel actuellement utilisé en tant que micro-crèche sis 14 rue René Delcourt 80370 Bernaville,

Considérant la proposition d'achat de Madame DIEPPE, actuelle locataire et gérante de la micro-crèche,

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver la cession immobilière des biens sis 12 et 14 rue René Delcourt à Bernaville (80370), au prix de 272 500 € net vendeur, d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document, dont les actes de vente correspondants, auprès du notaire compétent, permettant l'exécution de cette décision et d'inscrire cette somme au budget principal de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

► CULTURE



La parole est donnée à Madame Anne-Sophie DOMONT, Vice-présidente en charge de la Culture et de la Communication, pour la présentation des délibérations relatives à la culture.

6. **PROJET DELIB** : Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2026



La convention est disponible auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La présente convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Festival des Comiques Agricoles » les 19, 20 et 21 juin 2026 à Beauquesne et le 5 juin 2026 pour le festival hors les murs.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Culture à la Ferme, pour l'organisation du Festival des Comiques Agricoles, et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

7. **PROJET DELIB** : Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2026



La convention est disponible auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La présente convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation la manifestation « Festival de Jazz à Montonvillers » les 26, 27 et 28 juin 2026, à Montonvillers.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Brass Action pour l'organisation du « Festival de Jazz à Montonvillers » et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

► TOURISME

Monsieur Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge de l'Economie et du Tourisme présente la délibération afférente à la nouvelle tarification de la Cité souterraine de Naours.

8. PROJET DELIB : Nouvelle tarification CSN

Monsieur Jean-Michel BOUCHY précise que ces changements annuels sont nécessaires pour permettre la vente de la Billetterie et de la restauration.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'actualiser les tarifs applicables au service Tourisme (Cité souterraine de Naours) comme suit :

Billetterie

	HT	Taux	TVA	TTC
Individuel mini-golf (5ans+)	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Accès parc libre	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite guidée Nature (adulte)	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Accès libre centre d'interprétation	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite atelier centre d'interprétation (adulte)	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Visite libre moulin adulte	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite guidée moulin adulte	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Visite guidée Nature enfant indiv	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite atelier scolaire centre d'interprétation	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €
Visite nature scolaire	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €

Restauration

	HT	Taux	TVA	TTC
Tartinable 2 pers	8,09 €	10%	0,81 €	8,90 €
Tartinable 3 pers	14,45 €	10%	1,45 €	15,90 €
Bocal enfant	9,91 €	10%	0,99 €	10,90 €
Bocal adulte	12,64 €	10%	1,26 €	13,90 €
Topping	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Café	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Supplément café 10	0,09 €	10%	0,01 €	0,10 €
Supplément café 5	0,05 €	10%	0,00 €	0,05 €

Et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

APPROBATION DES BUDGETS DE LA CCTNP



Le budget principal et les budgets annexes sont disponibles
auprès de severine.antoine@cctnp.fr

► APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

9. **PROJET DELIB** : Désignation du président de séance pour le vote du CFU

Madame la Présidente rappelle que la réglementation ne lui permet pas de siéger pour l'approbation du Compte Financier Unique.

Elle propose de désigner Monsieur Jacques comme Président de séance pour l'approbation des CFU du budget principal et des budgets annexes.

Madame la Présidente indique qu'elle restera pour la présentation mais que bien entendu, elle n'assistera pas aux questions ni au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur Jacques MASSET, 1^{er} Vice-président de la CCTNP en charge des finances, à présider les votes du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie lors du Conseil communautaire du 5 mars 2026 et ce, en l'absence de la Présidente Madame Christelle HIVER et d'autoriser Monsieur Jacques MASSET à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Madame HIVER cède à Jacques MASSET la présidence.

10. **PROJET DELIB** : Approbation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes

ARRIVEE DE Murielle MALLART (DOULLENS : Christelle HIVER.

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la CCTNP dispose de six budgets. Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Le compte financier unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Vu les rapports de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2026 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Monsieur MASSET commence par présenter le CFU du Budget principal.

Il expose le résultat budgétaire de l'exercice 2025

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 753 842,98 €	22 938 232,89 €	Opérations réelles	2 943 059,79 €	3 169 677,52 €
Opérations d'ordres	767 489,73 €	90 455,00 €	Opérations d'ordres	224 514,05 €	901 548,78 €
Total Net	21 521 332,71 €	23 028 687,89 €	Total Net	3 167 573,84 €	4 071 226,30 €
Résultat de l'exercice	1 507 355,18 €		Résultat de l'exercice	903 652,46 €	

Puis, il continue avec la section fonctionnement et la section investissement du CFU du budget principal

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Compte	BP2025	CFU 2025	Compte	BP2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	3 886 648,00	3 257 310,01	013 - Atténuations de charges	415 080,00	432 877,22
012 - Charges personnel	9 102 587,00	8 407 382,59	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 219 300,00	2 180 074,96
014 - Atténuation de produits : attributions de compensation, FNGIR, redevance spé OM	4 197 495,00	4 197 493,65	73 - Impôts et taxes (FPIC)	6 617 148,00	6 633 578,00
65 - Autres charges de gestion courantes : contributions, indemnités, cotisations, subventions aux budgets annexes	4 774 481,00	4 509 471,51	731 - Fiscalité locale	7 264 186,00	7 322 754,00
66 - Charges financières	210 000,00	97 356,71	74 - Dotations et participations	5 936 552,00	5 641 511,75
67 - Charges spécifique	404 042,00	258 123,85	75 - Autres produits de gestion courante (loyers, sinistres)	531 925,00	443 291,46
68 - Provisions	26 505,00	26 504,66	77 - produits spécifiques	254 544,95	284 145,50
			78 - Reprises prov. Semi-budg		
Sous Total opérations réelles	22 581 769,00	20 753 842,08	Sous total	23 238 736,95	22 938 232,89
042 - opérations d'ordre (Amortissements)	802 544,95	767 489,73	042 - opér. ordre (transfert entre sections)	90 455,00	90 455,00
			002 - excédent de fonctionnement		
023 - transfert à la section d'investissement			Sous total	23 329 191,95	23 028 687,89
			002 - excédent de fonctionnement	2 338 081,79	
TOTAL	23 384 313,95	21 521 332,71	TOTAL	25 667 273,74	23 028 687,89

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Compte	BP 2025 + RAR24	CFU 2025	Compte	BP 2025 + RAR24	CFU 2025
16 - Rembt capital emprunt	702 400,00	652 281,39	1068 - affectation obligatoire	1 768 106,69	1 768 106,69
20 - immo incorporelles	1 175 257,46	301 333,95	10222 - FCTVA	800 000,49	373 464,31
204 - subv équipement versées	527 400,42	48 162,19	13 - Subventions équipement	3 399 017,82	1 028 106,52
21 - immo corporelles	1 651 016,10	777 624,26	16 - Emprunts et cautionnements	4 975 500,00	
23 - immo en cours	6 561 188,58	1 163 657,80	165 - Dépôts et cautionnements reçus		
45B1 - opération sous mandat			45B2 - opération sous mandat		
			024 - Cession	0,05	
Sous total opérations réelles	10 617 262,56	2 943 059,79	Sous total recettes réelles	10 942 625,05	3 169 677,52
040 / 139xx - Amortissements	90 455,00	90 455,00	040 / 2B - Amortissements	802 544,95	767 489,73
041 / 231X - opérations patrimoniales (intégration du 203 transfert au 23)	200 000,00	134 059,05	041 / 203X - opérations patrimoniales (intégration des frais d'études du 203X transfert au 23)	200 000,00	134 059,05
001 - Solde d'exécution	1 037 452,44		021 - virement de la section fonctionnement		
TOTAL	11 945 170,00	3 167 573,84	TOTAL	11 945 170,00	4 071 226,30

Monsieur MASSET laisse ensuite la parole à Angéline LAROSE, responsable du pôle « finances » de la CCTNP pour la présentation du CFU du budget annexe du centre aquatique

Elle présente le résultat budgétaire de l'exercice 2025

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	608 595,62 €	894 882,33 €	Opérations réelles	283 510,00 €	281 577,02 €
Opérations d'ordres	445 779,00 €	166 000,00 €	Opérations d'ordres	166 000,00 €	445 779,00 €
Total Net	1 054 374,62 €	1 060 882,33 €	Total Net	449 510,00 €	727 356,02 €
Résultat de l'exercice	6 507,71 €		Résultat de l'exercice	277 846,02 €	

Puis, elle expose la section fonctionnement et la section investissement du CFU du budget annexe du centre aquatique

SECTION FONCTIONNEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP2025	CFU 2025		BP2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	19 161,15	12 769,00	74 - Dotations et participations (fonds propres)	941 000,00	810 000,00
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante	83 333,87	83 333,33
66 - Charges financières	70 025,87	69 955,63	77 - Mandats annulés sur exercices antérieurs		1 549,00
67 - charges exceptionnels	650 000,00	525 913,99			
Sous Total opérations réelles	739 187,02	608 638,62	Sous Total opérations réelles	1 024 333,87	894 882,33
042 - Dotation aux amortissements	445 781,00	445 779,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 000,00	166 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	5 439,98		002 - Affectation du résultat	74,13	
TOTAL	1 190 408,00	1 054 417,62	TOTAL	1 190 408,00	1 060 882,33

SECTION INVESTISSEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP2025	CFU 2025		BP2025	CFU 2025
16 - Rembt capital emprunt	275 000,00	275 000,00	1068 - Dotations aux provisions pour dépréciation	281 577,02	281 577,02
21 - Immo corporelles	10 220,98	8 510,00	13 - Subventions équipement		-
23 - Immo en cours		-	16 - Emprunts		
Sous total opérations réelles	285 220,98	283 510,00	sous total recettes réelles	281 577,02	281 577,02
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 000,00	166 000,00	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	445 781,00	445 779,00
001 -Solde d'exécution	281 577,02	-	021 - Virement de la section fonctionnement	5 439,98	
TOTAL	732 798,00	449 510,00	TOTAL	732 798,00	727 356,02

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) souligne que la CCTNP part avec un déficit de l'ordre de 800 000 €.

Jacques MASSET acquiesce mais précise que ce montant comprend le COS mais également le remboursement de l'emprunt annuel. Il rappelle que lors de la souscription de l'emprunt, la CCTNP a bénéficié d'un taux avantageux de 0,50%.

Monsieur MASSET continue avec la présentation du CFU du Budget annexe de la Cité souterraine de Naours.

Il expose le résultat budgétaire de l'exercice 2025

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	719 111,78 €	758 383,57 €	Opérations réelles	108 710,57 €	64 210,67 €
Opérations d'ordres	72 676,29 €	49 853,00 €	Opérations d'ordres	49 853,00 €	72 676,29 €
Total Net	791 788,07 €	-808 236,57 €	Total Net	158 563,57 €	136 886,96 €
Résultat de l'exercice	16 448,50 €		Résultat de l'exercice	-21 676,61 €	

Puis, la section fonctionnement et la section investissement du CFU du budget annexe de la Cité souterraine de Naours.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP 2025	CFU 2025		BP 2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	330 128,00	296 594,60	70 - Produits des services, du domaine	629 800,33	606 988,61
012 - Charges personnel	465 000,00	418 696,87	74 - Dotations et participations BP	140 000,00	140 000,00
65 - Autres charges de gestion courantes	3 520,00	1 658,91	77 - produits exceptionnels		10 378,72
66 - Charges financières	3 500,00	-			
67 - Charges exceptionnelles	2 938,00	158,40			
68 - Provision	-	-	78 - Reprise sur provision	1 426,00	1 016,24
022 - Dépenses imprévues	3 974,00	-			
Sous Total opérations réelles	809 061,00	719 111,78	Sous Total opérations réelles	771 208,33	758 383,57
042 - opérations d'ordre (Amortissements)	72 679,00	72 676,29	042 - Opér. ordre (transfert entre sections)	49 853,00	49 853,00
023 - Virement à la section d'investissement			002 - Résultat d'exploitation reporté	60 678,67	
TOTAL	881 740,00	791 788,07	TOTAL	881 740,00	808 236,57

SECTION INVESTISSEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025		BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025
1641 - Rembt capital emprunt	6 026,00	-	10 - Total dotations, fonds divers et réserves	1 411,02	1 410,42
20 - Immo incorporelles	4 500,00	2 562,40	13 - Subventions équipement (région, département)	93 300,08	62 800,25
21 - Immo corporelles	263 476,26	106 148,17	16 - Emprunt	200 000,00	
23 - Immo en cours	-	-			
020 - Dépenses imprévues	13 800,00	-			
Sous total opérations réelles	287 802,26	108 710,57	Sous total recettes réelles	294 712,00	64 210,67
040 - Amortissement	49 853,00	49 853,00	040 / 28 - Amortissements	72 679,00	72 676,29
001 - Solde d'exécution	29 735,74	-	021 - Virement de la section fonctionnement		
TOTAL	367 391,00	158 563,57	TOTAL	367 391,00	136 886,96

Angéline LAROSE présente le CFU du Budget annexe de la MARPA, en commençant par le résultat budgétaire de l'exercice 2025, puis la section fonctionnement et la section investissement du CFU du budget annexe de la MARPA.

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	17 389,05 €	32 482,60 €	Opérations réelles	85 019,52 €	178 211,49 €
Opérations d'ordres	36 271,06 €	14 478,00 €	Opérations d'ordres	14 478,00 €	36 271,06 €
Total Net	53 660,11 €	46 960,60 €	Total Net	99 497,52 €	214 482,55 €
Résultat de l'exercice	-6 699,51 €		Résultat de l'exercice	114 985,03	

SECTION FONCTIONNEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP 2025	CFU 2025		BP 2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	27 536,51	15 080,97	75 - Autres produits de gestion courante (loyer et subvention BP en M57)	42 317,45	30 000,00
66 - Charges financières	2 312,46	2 308,08	77 - Produits exceptionnels (subvention BP)	1 204,00	1 204,00
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprise sur dépréciations et provisions	438,00	1 278,60
68 - Dotations aux provisions et dépréciation	2 300,00				
Sous Total opérations réelles	32 148,97	17 389,05	Sous Total opérations réelles	43 959,45	32 482,60
042 / 68 - dotation aux amortissements	36 271,06	36 271,06	042 / 777 - Quote-part des subventions d'investissement	14 478,00	14 478,00
023 - Virement à la section d'investissement	57 206,97	-	002 - Affectation du résultat	67 189,55	
TOTAL	125 627,00	53 660,11	TOTAL	125 627,00	46 960,60

SECTION INVESTISSEMENT					
Compte	Dépenses		Compte	Recettes	
	BP 2025	CFU 2025		BP 2025	CFU 2025
16 - Régularisation capital emprunt	37 800,00	37 775,42	1068 - affectation obligatoire	31 387,78	31 387,78
			10222 - FCTVA	10 800,00	6 674,52
21 - Immo corporelles	65 868,07	47 244,10	13 - Subventions équipement (Département)	185 072,19	139 949,19
Sous total opérations réelles	103 668,07	85 019,52	Sous total recettes réelles	227 259,97	178 211,49
040 / 139 - amortissement des subventions	14 478,00	14 478,00	040 / 28 - Amortissements	36 271,06	36 271,06
001 - Solde d'exécution	202 591,93	-	021 - virement de la section fonctionnement	57 206,97	
TOTAL	320 738,00	99 497,52	TOTAL	320 738,00	214 482,55

➤ Fanny DELESTRÉ (DOULLENS) souhaite connaître le taux de remplissage de la MARPA
Jacques MASSET indique qu'à sa connaissance le taux est de 100%.

➤Madame Christelle LECLERCQ (BERNAVILLE) ajoute qu'à ce jour, 2 logements sont libres mais que 5 demandes sont en attente.

Monsieur MASSET détaille ensuite le CFU du Budget annexe assainissement et son résultat budgétaire de l'exercice.

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	905 114,83 €	1 471 832,48 €	Opérations réelles	2 784 008,43 €	2 372 798,32 €
Opérations d'ordres	584 889,93 €	230 829,00 €	Opérations d'ordres	413 220,23 €	767 283,16 €
Total Net	1 490 004,76 €	1 702 661,48 €	Total Net	3 197 228,66 €	3 140 079,48 €
Résultat de l'exercice	212 656,72 €		Résultat de l'exercice	-57 149,18 €	

SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses			Recettes		
Compte	BP 2025	CFU 2025	Compte	BP 2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	1 014 872,15	616 945,83	70 - Produits des services du domaine	922 290,00	1 063 225,64
012 - Charges personnel	125 500,00	109 179,99	74 - Dotations et participations	8 000,00	-
014 - Amortissement de produits	8 950,00	19 931,80	75 - Autres produits de gestion courante	217 200,27	238 182,47
65 - Autres charges de gestion courantes	12 000,00	3 109,92	77 - produits exceptionnels	100 100,00	165 080,29
66 - Charges financières	142 353,85	142 496,48	78 - Reprise sur provisions		4 344,08
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	12 787,54			
68 - Dotations aux provisions pour dépréciation	7 492,00	663,27			
022 - Dépenses imprévues	90 290,00				
Sous Total opérations réelles	1 409 458,00	905 114,83	Sous Total opérations réelles	1 247 590,27	1 471 832,48
042 - opérations d'ordre (Amortissements)	584 890,00	584 899,93	042 - opér. ordre (transfert entre sections) (c/13)	230 829,00	230 829,00
023 - transfert à la section d'investissement		-	002 - Affectation du résultat	515 928,73	
TOTAL	1 994 348,00	1 490 004,76	TOTAL	1 994 348,00	1 702 661,48

SECTION INVESTISSEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses			Recettes		
Compte	BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025	Compte	BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025
16 - Rembt capital emprunt	344 260,00	337 261,19	1068 - Affectation du résultat	-	-
20 - Immo incorporelles	134 198,29	118 242,50	13 - Subventions équipement	1 541 045,71	672 798,32
21 - Immo corporelles	111 500,00	3 834,66	16 - Emprunt et avance Agence de l'eau	1 700 000,00	1 700 000,00
23 - Immo en cours	3 810 942,71	2 325 470,06			
020 - Dépenses imprévues	178 793,00				
Sous total dépenses réelles	4 579 694,00	2 784 008,43	Sous total recettes réelles	3 241 045,71	2 372 798,32
040 - Amortissement des subventions	230 829,00	230 829,00	040 / 28 - Amortissements des immobilisations	584 890,00	584 899,93
041 - Opérations d'ordre patrimoniales (frais d'études)	360 100,00	182 391,23	041 - Opérations d'ordre patrimoniales	360 100,00	182 391,23
			021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-
			001 - Solde d'exécution	984 587,29	-
TOTAL	5 170 623,00	3 197 228,66	TOTAL	5 170 623,00	3 140 079,48

Angéline LAROSE termine avec le CFU du budget annexe des zones d'activités en commençant par le résultat budgétaire

Section de fonctionnement	2025		Section d'investissement	2025	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 042 647,97 €	311 229,73 €	Opérations réelles	- €	- €
Opérations d'ordres	2 383 839,83 €	2 931 464,23 €	Opérations d'ordres	2 931 464,23 €	2 383 839,83 €
Total Net	3 426 487,80 €	3 242 693,96 €	Total Net	2 931 464,23 €	2 383 839,83 €
Résultat de l'exercice	-183 793,84 €		Résultat de l'exercice	-547 624,40 €	

SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses			Recettes		
Compte	BP 2025	CFU 2025	Compte	BP 2025	CFU 2025
011 - Charges courantes	2 438 270,00	1 042 647,97	70 - Ventes de terrains	963 400,00	307 960,00
012 - Charges de personnel	-	-	74 - Dotations et participations (aménagement voirie)		
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	-	75 - Autres produits de gestion courante	0,01	0,12
66 - Charges financières	45 000,00		77 - Produits exceptionnels		3 289,61
022 - dépenses imprévues	53 228,00				
Total opérations réelles	2 556 508,00	1 042 647,97	Total opérations réelles	963 400,61	311 229,73
042 - Transfert entre sections (c/7135)	2 383 840,00	2 383 839,83	042 - Transfert entre sections (c/7135 - stock final)	5 823 000,00	2 931 464,23
023 - Virement à la section d'investissement	4 488 295,00		002 - Affectation du résultat	2 642 242,39	
TOTAL	9 428 643,00	3 426 487,80	TOTAL	9 428 643,00	3 242 693,96

SECTION INVESTISSEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses			Recettes		
Compte	BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025	Compte	BP 2025 + RAR 2024	CFU 2025
13 - Annulation subvention DETR 2017 (enregistrement en fonctionnement chap 74)	-	-	13 - Subventions d'investissement		
16 - Rembt capital emprunt / caution	0,02	-	16 - Emprunt	1 000 000,00	
Total opérations réelles	0,02	-	Total opérations réelles	1 000 000,00	-
040 - Stocks final	5 823 000,00	2 931 464,23	040 - Stock initial	2 383 840,00	2 383 839,83
001 - Solde d'exécution	2 049 134,98		021 - virement de la section fonctionnement	4 488 295,00	
TOTAL	7 872 135,00	2 931 464,23	TOTAL	7 872 135,00	2 383 839,83

➤ Claude DEFLESSELE (COISY) souhaiterait que ce budget puisse être à l'avenir présenté bien entendu de façon règlementaire mais également plus simplement. L'envoi d'une synthèse précisant les travaux réellement réalisés, les emprunts etc....serait l'idéal et permettrait une meilleure compréhension de ce budget.

Il émet le souhait que sa demande puisse être prise en compte pour le prochain budget.

Jean-Michel BOUCHY précise qu'il avait émis la même doléance lors du bureau communautaire.

Angéline LAROSE apporte quelques précisions à ce sujet.

Monsieur Jacques MASSET soumet au vote les différents CFU après s'être assuré de l'absence de la Présidente.

Le CFU 2025 du Budget principal et les CFU annexes sont tous adoptés à l'unanimité

Madame la Présidente remercie les conseillers communautaires pour ce vote unanime reflétant leur confiance ainsi que les services d'Angéline Larose pour le travail accompli.

Elle n'oublie pas de remercier également Monsieur Froisart, conseiller au décideurs locaux qui assiste la CCTNP pour l'ensemble de documents budgétaires.

► APPROBATION DES AFFECTATIONS DU RESULTAT (AF) 2025

11. PROJET DELIB : Approbation AF 2025 – Budget principal et budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Monsieur Jacques MASSET expose les affectations du budget principal :

	Résultat CA N-1	VI à la section d'Inv't (c/1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture	Restes à réaliser		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
					R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	- 1 037 452,44		903 652,46	- 133 799,98	Recettes = 878 082,10	- 1 036 572,27	- 1 170 372,25
					Dépenses = 1 914 654,37		
FONCTIONNEMENT	4 106 188,48	1 768 106,69	1 507 355,18	3 845 436,97			3 845 436,97
TOTAL	3 068 736,04	1 768 106,69	2 411 007,64	3 711 636,99		- 1 036 572,27	2 675 064,72

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	3 845 436,97
Affectation obligatoire au compte 1068	- 1 170 372,25
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté R002 :	2 675 064,72
Affectation à l'excédent d'investissement reporté D001 :	- 133 799,98

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal.

Angéline LAROSE expose l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Centre aquatique

	Résultat CA N-1	Vi à la section d'invnt (c/1068)	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de la clôture	Restes à réaliser		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
					R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	- 281 577,02		277 846,02	- 3 731,00	Recettes = 0 Dépenses = 0	-	- 3 731,00
FONCTIONNEMENT	281 651,15	- 281 577,02	6 507,71	6 581,84			6 581,84
TOTAL	74,13	- 281 577,02	284 353,73	2 850,84		-	2 850,84

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	6 581,84
Affectation obligatoire au 1068	3 731,00
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté R002 :	2 850,84
Affectation du résultat en investissement : D001 :	3 731,00

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Centre aquatique.

Monsieur Jacques MASSET expose ensuite l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Cité souterraine.

	Résultat N-1	Vi à la section d'invnt (c/1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture	Restes à réaliser		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
					R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	- 29 735,74		- 21 676,61	- 51 412,35 <i>Agne 0001</i>	Recettes = 0 € Dépenses = 17 293,07 €	17 293,07	- 68 705,42
FONCTIONNEMENT	62 089,09	1 410,42	16 448,50	77 127,17			77 127,17
TOTAL	32 353,35	1 410,42	- 5 228,11	25 714,82		17 293,07	8 421,75

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	77 127,17
Affectation obligatoire au compte 1068	68 705,42
Affectation du déficit en investissement : D001 :	- 51 412,35
Affectation en fonctionnement reporté : R002 :	8 421,75

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Cité souterraine.

Angéline LAROSE expose l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe MARPA

	Résultat CA N-1	VI à la section d'inv (c/1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture	Restes à réaliser		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
					R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	- 202 591,93		114 985,03	- 87 606,90 <i>(en D001)</i>	Recettes = 45 123,00€ Dépenses = 2 422,97€	42 700,03	- 44 906,87
FONCTIONNEMENT	98 577,33	- 31 387,78	- 6 699,51	60 490,04			60 490,04
TOTAL	- 104 014,60	31 387,78	108 285,52	- 27 116,86		42 700,03	15 583,17

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	60 490,04
Affectation obligatoire au compte 1068	44 906,87
Affectation du résultat en investissement D001	- 87 606,90
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté R002	15 583,17

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe MARPA.

Monsieur Jacques MASSET expose l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement.

	Résultat CA N-1	VI à la section d'inv (c/1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture	Restes à réaliser 2025		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
					R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	984 587,29		- 57 149,18	927 438,11	Recettes = 1 265 394,61 Dépenses = 436 621,57	828 773,11	1 756 211,22
FONCTIONNEMENT	515 928,73	-	212 656,72	728 585,45			728 585,45
TOTAL	1 500 516,02	-	155 507,54	1 656 023,56		828 773,11	2 484 796,67

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	728 585,45
Affectation obligatoire au compte 1068	
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R002)	728 585,45
Solde d'exécution d'investissement reporté (R001)	927 438,11

Claude DEFLESSELLES (COISY) fait remarquer, que compte tenu de ce résultat, il n'était vraisemblablement pas nécessaire d'augmenter l'assainissement de 2 € à 2,5 €. Jacques MASSET confirme la nécessité de cette augmentation.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement.

Angéline LAROSE expose l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Zones d'activités.

	Résultat CA N-1	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture	Restes à réaliser 2025		Excédent ou besoin de financement INV / Résultat à affecter en fonctionnement
				R et D	Solde R-D	
INVESTISSEMENT	2 049 134,98	547 624,40	2 596 759,38	Recettes = 1 000 000 € Dépenses = 0 €	1 000 000,00	1 596 759,38
FONCTIONNEMENT	2 642 242,39	183 793,84	2 458 448,55			2 458 448,55
TOTAL	593 107,41	731 418,24	138 310,83		1 000 000,00	

Il n'y a pas de 1068 sur ce budget.

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté R002	2 458 448,55
Affectation du résultat en dépenses d'investissement D001	2 596 759,38

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide d'arrêter à l'unanimité** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe zones d'activités.

► DECISIONS BUDGETAIRES 2026

Madame la présidente présente cette délibération.

12. PROJET DELIB : Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

Considérant la délibération du 30 septembre 2021, portant sur l'approbation de l'instauration d'une taxe permettant de financer les travaux pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CCTNP ;

Vu le programme d'investissement quinquennal de lutte contre l'érosion et le ruissellement,
Considérant les nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'eau,
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2022-C048 en date du 7 avril 2022 fixant la taxe GEMAPI

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Madame la Présidente précise que cette recette identique à l'année dernière, est perçue via la taxe foncière.

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) demande si cette taxe GEMAPI est ciblée, c'est-à-dire intégrée dans le budget de la CCTNP ou est-ce une dépense à part avec les recettes GEMAPI.
Madame la Présidente répond que la recette est affectée et qu'elle permet à la CCTNP de financer 345 000 € de travaux.

➤ Claude DEFLESSELLE demande si cette recette s'ajoute à la part apportée par la communauté de communes ou si le montant des travaux est bloqué à 345 000 €.
Madame la Présidente précise que cette recette s'ajoute à d'autres lignes budgétaires mises en place dans le budget principal.
Elle ajoute que des subventions dans le cadre du FEDER et de l'Agence de l'eau viennent également abonder.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** de fixer le produit net attendu portant sur l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2026 à 345 000 € et d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

13. PROJET DELIB : Etat des emprunts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Madame la Présidente rappelle que la réalisation d'un bilan des emprunts de la collectivité est une obligation annuelle.

Elle évoque tout d'abord, les emprunts relatifs au budget principal :

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026			
Encours	3 348 084,79	Nombre d'emprunts	10
		Taux moyen de l'exercice	2,74%
Charges financières en 2026			
Annuité	677 979,26	Amortissement	588 355,11
		Intérêts emprunts	89 624,15
Solde au 31/12/2026		2 759 729,68	
	Extinction de l'encours	2036	

Madame la Présidente expose les emprunts relatifs au Centre aquatique :

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026			
Encours	5 371 250,00	Nombre d'emprunts	2
		Taux moyen de l'exercice	1,29%
Charges financières en 2026			
Annuité	342 615,76	Amortissement	275 000,00
		Intérêts emprunts	67 615,76
Solde au 31/12/2026		5 096 250,00	
	Extinction de l'encours	2046	

Madame la Présidente expose les emprunts relatifs à la MARPA:

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026			
Encours	491 080,42	Nombre d'emprunts	1
		Taux moyen de l'exercice	0,47%
Charges financières en 2026			
Annuité	40 083,50	Amortissement	37 775,42
		Intérêts emprunts	2 308,08
Solde au 31/12/2026		453 305,00	
	Extinction de l'encours	2038	

Puis elle termine avec les emprunts relatifs à l'assainissement :

Caractéristiques de la dette au 01/01/2026				
Encours	6 154 377,46	Nombre d'emprunts	34	Taux moyen de l'exercice avec avances AEAP 2,14%
				Hors Agence 2,30%
Charges financières en 2026				
Annuité	489 918,84	Amortissement	358 069,30	Intérêts emprunts 131 849,54
Solde au 31/12/2026		5 796 308,16		
Extinction de l'encours		2054		

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver l'état des emprunts 2026 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

14. PROJET DELIB : Approbation des contributions et des subventions 2026

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 12 février 2026

Madame la Présidente indique qu'aucun changement n'est enregistré par rapport à 2025.

Elle parcourt rapidement les associations et organismes mentionnés.

Elle ajoute toutefois, que pour la Cité souterraine de Naours, le montant proposé est de 521 350 €, Cette augmentation sera détaillée ultérieurement lors de la présentation du budget annexe. Cette dernière fait suite notamment à l'annonce de la fermeture de la Cité souterraine faite lors d'un dernier conseil communautaire.

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) souhaiterait connaître le mode de calcul relatif à la participation de la CCTNP au SYMCEA. Ce dernier dépend-t'il du nombre d'habitant de la Communauté de communes ou des communes concernées ?

Madame Christelle HIVER laisse la parole à Monsieur Francis PETIT, Vice-président notamment du SYMCEA.

Monsieur Francis PETIT répond que plusieurs critères sont pris en compte pour ce calcul, comptent chacun pour 25% : le linéaire, le potentiel fiscal, le nombre d'habitants et un 4^{ème} dont il ne se souvient pas. Cette contribution est calculée sur des missions transversales. Tous les EPCI payent la même chose et on augmente cette année 1,05 %.

En parallèle, il existe des conventions spécifiques. Par exemple, la CCTNP a délégué cette année, ce qui explique la forte augmentation, l'entretien de l'hydraulique douce sur le Bernavillois et la Gézaincourtoise.

Le choix a été fait de ne pas embaucher de salarié et pour l'équipe, cela aurait été compliqué de tout réaliser en régie. Par conséquent, étant donné que les compétences du SYMCEA en la matière, la CCTNP a signé une convention spécifique avec un calcul de coût agent et de frais de fonctionnement.

➤ Claude DEFLESSELLE réitère sa question.

Francis PETIT répond qu'effectivement le nombre d'habitants sur le bassin versant, c'est-à-dire sur la partie Authie et non pas sur la partie Somme est l'un des critères pris en compte comme précédemment indiqué.

➤ Claude DEFLESSELLE félicite cette faible augmentation de 1,03 % par rapport au 25% de l'assainissement.

➤ Catherine PENET-CARON souhaiterait savoir si une réponse a été apportée concernant l'absence de prise en charge des chats par la fourrière animale.

Madame la Présidente indique que ce point n'a pas encore fait l'objet d'une sollicitation.

Elle souligne qu'à ce jour aucune solution n'est possible, autre que le recours à la SACPA et au refuge de Buigny saint Maclou.

Effectivement, la prestation n'est pas toujours fidèle aux attentes en ce qui concerne la réactivité et la prise en charge des animaux, notamment les chats qui ne sont plus pris en charge.

De nombreuses communes font désormais appel à ces associations comme « 30 millions d'amis » afin de stériliser les chats errants.

➤ Bernard THUILLIER (BEAUVAL) revient sur une présentation faite quelques années auparavant par DOVEBUSTERS, concernant la destruction des pigeons. Il ajoute que chaque année, sa commune fait appel 2 fois par an à DOVEBUSTERS. Le coût s'élève à 1 500 € par intervention. Il souhaiterait que l'ensemble des communes puissent faire appel à cette société afin d'intervenir sur la régularisation des pigeons et ainsi préserver les bâtiments.

➤ Madame Catherine PENET-CARON (HUMBERCOURT) précise également avoir recours à cette société.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les contributions et subventions 2026** comme suit :

Fonction	Association / organisme	BP 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025	PROPOSITION 2026
Compte 65748		105 000,00	115 950,00	135 500,00	120 130,00	85 950,00	69 050,00	87 850,00
Fonction	Association / organisme	BP 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025	PROPOSITION 2026
Administration générale - 020	AMF Départementale	2 000,00	1 843,33	2 000,00	1 848,13 €	2 000,00	1 964,60	2 000,00
	Terrasse d'Energie Somme (Cotisation adhérents équipement achat électrique)	500,00	501,81	500,00	548,52 €	500,00	500,00	500,00
	Fédération des Offices de Tourisme	200,00	72,00	200,00	244,35 €	200,00	387,52	200,00
	ADOT Tourisme	500,00	488,00	500,00	486,00 €	500,00	488,00	500,00
	Maison locale MUSE	47 600,00	47 547,00	47 600,00	47 547,00 €	47 600,00	47 547,00	47 600,00
Insertion - 444	PLIE	30 000,00	19 000,00	30 000,00	30 000,00	19 000,00	19 000,00	15 000,00
	Adhésion autozonique			100,00		110,00	130,00	190,00
Bibliothèques - 313	Adhésion DBS (base de données en ligne de notices - Association des Bibliothécaires de France - ABF)			1 100,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
	Adhésion au réseau chamon montargis			450,00	450,00	700,00	450,00	550,00
	Adhésion accreditation pro Festival Avignon Off			50,00				
CR - 313	Orchestre à fleuret « autres	50,00	100,00	200,00	100,00 €	100,00	100,00	100,00
	BUDONI SPA Postale			5 000,00	3 217,20 €	3 500,00	3 407,14	3 600,00
Fourniture - 11	SACPA	27 000,00	31 877,85	27 100,00	27 183,09 €	27 840,00	27 831,71	28 390,00
	Ville d'Amiens (terrestre des Vieux SACPA)			27 100,00		27 100,00	27 100,00	27 850,00
Environnement - 31	Chemins ruraux des Hauts de France		150,00	150,00	150,00 €	150,00	150,00	150,00
Environnement - 735	AVERE	750,00		1 500,00		750,00	750,00	750,00
Compte 6281		108 600,00	97 097,99	116 610,00	114 634,39	101 950,00	104 879,30	110 530,00
Organisme	Objet	BP 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025	PROPOSITION 2026
Société 213	SINVOX Acteurs en aménage	3 000,00	4 700,00	3 000,00	3 957,00	4 000,00	3 550,00	4 000,00
	Contribution statutaire	40 810,00	78 607,00	30 630,00	87 701,00	88 130,00	71 526,00	90 240,00
	Contribution d'actions (TOTAL)		27 262,30	40 770,00	40 770,00	40 770,00	40 770,00	40 770,00
	EMES - fonction 87			11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Plateforme PCAET - fonction 71			3 399,00	3 399,00	3 399,00	3 399,00	3 399,00
	Carte de solive - fonction 71			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Logiciel futureproofed PCAET - 71					3 398,40	3 398,40	
	Schéma directeur de l'énergie - 71					2 619,00	2 619,00	2 381,00
	Etude mutualisation OT - fonction 83			1 498,00	1 500,00			
	AVELOS - fonction 87					3 030,00	3 030,00	3 307,00
	étude TENMOD - fonction 87			27 048,00	30 095,75			
Assemblée Des Communautés de France 020	Adhésion 2022 (ADCF)	7 281,00						
	Contribution SDAM (emprunt)	11 490,00	11 395,28	11 400,00		11 400,00		
	Contribution développement fibre (emprunt)	100 390,00	114 258,54	115 600,00	147 988,34	89 490,00	101 388,70	92 000,00
	Contribution syndicale	21 490,00	21 221,58	21 400,00	21 189,24 €	19 499,00	19 499,00	20 000,00
Somme Numérique 020	Contribution archivage numérique						3 307,50	
	Contribution ENT		4 491,00	5 000,00				
	Contribution Usages numériques et connexion TH						268,00	300,00
	Contribution Fibre							
CANUT 020	Adhésion 2026 - SAC							1 500,00
Emploi 020	Initiative Somme	11 500,00	12 000,00	15 000,00	13 000,00	13 000,00	14 000,00	14 000,00
Ordnres ménagères 7213	SIVRDOM	2 970 750,00	2 784 174,00	2 721 615,00	2 721 615,00	2 851 070,00	2 850 707,20	2 851 000,00
	SAFER	3 480,00	3 480,00	3 480,00	3 480,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Urbanisme 530	Coursil d'architecture urbaine et environnement -	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Economie 84	Chambre de métiers et artisans (CMA)	25 000,00		25 000,00	27 500,00	25 000,00	12 500,00	25 000,00
OPAH 50	Agence D'Information sur le Logement de la Somme -	3 500,00	3 430,58	3 500,00	3 500,00	3 545,50	10 000,00	10 000,00
	AMEVA	8 100,00	8 051,00	7 900,00	7 862,75 €	7 900,00	7 801,25	7 900,00
GEMAPI - 735	Synode « Fleffes - Syndicat sanche autre	73 644,00	73 644,00	80 963,00	78 711,00	102 100,00	78 224,00	102 100,00
Territoire d'Energie Somme - 020 (FDE) Diagnostic des bâtiments		1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
DIVERS				10 000,00		10 000,00		10 000,00
Compte 65568		2 899 816,00	3 140 996,04	3 156 772,00	3 151 714,07	3 220 321,00	3 185 321,13	3 199 628,00

Budgets annexes		BP 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025	PROPOSITION 2026
Centre aquatique		771 450,00	728 000,00	855 000,00	852 000,00	941 500,00	810 000,00	833 000,00
MARPA		90 000,00	-	40 000,00	71 000,00	-	-	68 000,00
Cas particuliers		200 000,00	200 000,00	190 000,00	190 000,00	140 000,00	140 000,00	221 350,00
Compte 6573621		1 001 450,00	928 000,00	1 145 000,00	1 074 000,00	1 081 500,00	950 000,00	1 124 350,00

Organisme	Objet	BP 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025	PROPOSITION 2026
Urbanisme - 510	ADUGA	50 000,00	50 442,00	27 500,00	27 479,00	28 678,00	28 678,00	25 205,00
Environnement - 736	Convention Halve	2 840,00	3 179,22	3 200,00	36,00	3 000,00	197,20	8 500,00
	SONEA	9 000,00	300,00	300,00	300,00	4 200,00	300,00	300,00
Compte 657362		57 860,00	53 921,22	31 000,00	27 815,00	36 678,00	29 085,20	37 705,00

Madame la Présidente rappelle une information concernant la fongibilité des crédits.

Le conseil pouvait lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Autrefois appliquée sur la M57, désormais, elle s'applique sur l'ensemble des 6 budgets (M4 et M49D).

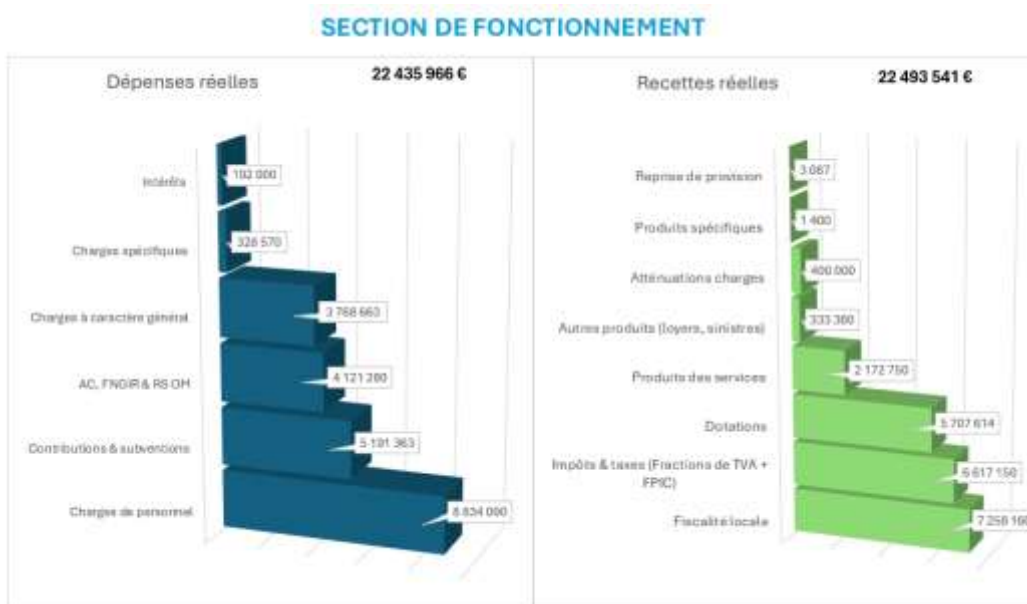
► APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026

15. PROJET DELIB : Approbation BP 2026 du budget principal et des budgets annexes



Les budgets détaillés sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Monsieur Jacques MASSET expose le budget primitif 2026 du budget principal



SECTION FONCTIONNEMENT				RECETTES			
Compte	DEPENSES			Compte	RECETTES		
	BP2025	CFU 2025	BP 2026		BP2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges courantes	3 866 649,00	3 257 310,01	3 768 663,00	013 - Amortissements de charges	415 080,00	432 877,22	400 000,00
012 - Charges personnel	9 102 587,00	8 407 382,59	8 834 090,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 219 300,00	2 180 074,96	2 172 750,00
014 - Attenuation de produits : attributions de compensation, FNGR, redressement spé CRM	4 197 493,00	4 197 493,65	4 121 280,00	73 - Impôts et taxes (FPIC)	6 617 149,00	6 633 578,00	6 617 150,00
65 - Autres charges de gestion courantes : contributions, indemnités, cotisations, subventions aux budgets annexes	4 774 491,00	4 509 471,51	5 191 363,00	731 - Fiscalité locale	7 264 186,00	7 322 754,00	7 258 160,00
66 - Charges financières	210 000,00	97 536,71	192 000,00	74 - Dotations et participations	5 936 552,00	5 641 511,75	5 707 614,00
67 - Charges spécifique	404 042,00	258 123,85	328 570,00	75 - Autres produits de gestion courante (loyers, sinistres)	531 925,00	443 291,46	333 380,00
68 - Provisions	26 505,00	26 504,66	-	77 - produits spécifiques	254 544,95	284 145,50	1 400,00
				78 - Reprises prov. Semi-budg			3 087,00
Sous Total opérations réelles	22 581 769,00	20 753 842,98	22 435 966,00	Sous total	23 238 736,95	22 938 232,89	22 493 541,00
047 - opérations d'ordre (Amortissements)	802 544,95	767 489,73	620 000,00	042 - opér. ordre (transfert entre sections)	90 455,00	90 455,00	166 492,88
023 - transfert à la section d'investissement				002 - excédent de fonctionnement			395 032,12
TOTAL	23 384 313,95	21 521 332,71	23 055 966,00	Sous total	23 329 191,95	23 028 687,89	23 055 966,00
				002 - excédent de fonctionnement	2 338 081,79		2 279 132,60
				TOTAL	25 667 273,74	23 028 687,89	25 335 098,60

Monsieur Jacques MASSET énumère ensuite les principaux travaux et achats d'investissements envisagés :

Les principaux travaux et achats d'investissement 2026

✓ Logiciels de cybersécurité et de gestion de projets :	64 500 €
✓ Réhabilitation énergétique et géothermie à l'école de Bernaville :	1 495 000 €
Subventions attribuées :	684 427 €
Subvention sollicitée :	310 106 €
✓ Réfection de la toiture de l'école de Fienvillers (litige en attente de jugement) :	400 000 €
✓ Construction d'une cantine et d'une salle de motricité à l'école de Fienvillers :	1 338 400 €
Subventions attribuées :	791 905 €
✓ Renouvellement Parc de matériel scénique, parc instrumental, projecteur cinéma et matériel informatique et aménagement acoustique CRI :	79 780 €
✓ Véhicules :	
▪ Navette électrique pour les bibliothèques en réseaux :	40 250 €
Subvention sollicitée :	20 000 €
▪ Utilitaire pour matériel conseil communautaire :	24 000 €
▪ Véhicule utilitaire Tourisme :	25 250 €
▪ Tracteur :	95 000 €
✓ Rénovation et mise aux normes du gymnase de Bernaville :	1 200 000 €
Subventions sollicitées :	526 028 €
✓ OPAH – subventions versées aux particuliers pour la réalisation de travaux :	377 600 €/AN
✓ Création de l'espace France Service à l'ancienne école Catherine Garcin et du CCAS en délégation de maîtrise d'ouvrage :	926 000 €
Subventions attribuées :	314 756 €
Recette sous mandat de la commune de Doullens pour la part CCAS :	401 000 €
✓ PLUi :	81 000 €
✓ MO + Travaux de voirie :	840 000 €
Fonds de concours des communes :	154 000 €
✓ Travaux sur 3 ouvrages d'art :	978 500 €
Subvention attribuée DSIL	197 406 €
Sollicitée FNP	562 692 €
Suite des Travaux de lutte contre l'érosion & inondations sur la Gézaincourtoise, le Bernavillois et Fieffes Montelet :	425 000 €
Subvention nouvelle sollicitée :	66 960 €
✓ Aire de stationnement vélos à l'office de tourisme :	16 000 €

En cas de réalisation de la totalité des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif, un emprunt de 5 204 000 € serait nécessaire

Pour de nombreux projets, la CCTNP bénéficiera de subventions.

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) constate qu'aucun des projets cités n'est prévu sur le Bocage-Hallue. Il évoque une enveloppe de 800 000 € prévue l'année dernière pour des travaux programmés sur le terrain de sport de Villers-Bocage qui n'est pas reconduite cette année.

Il manifeste son mécontentement à ce sujet et sur le fait que pour lui, le Bocage-Hallue est de nouveau « abandonné ».

Il souhaiterait également avoir un point concernant l'OPAH et connaître les ouvrages d'arts mentionnés.

Monsieur Jacques MASSET précise que l'année dernière, le projet de terrain de sport de Villers-Bocage n'a pu bénéficier de subventions. Or, sans subvention, ces travaux ne sont pas réalisables.

Et cette année, des choix se sont imposés. Les travaux de rénovation de la toiture de l'école de Fienvillers et du gymnase de Bernaville étaient nécessaires. Le scolaire est pour Monsieur Jacques MASSET, l'une des priorités.

Monsieur Patrick BLOCKLET, Vice-président en charge de la voirie, des bâtiments et de l'AAGV, énonce les projets concernant les ouvrages d'art, 2 sur la commune de Grouches-Luchuel et 1 sur la commune de Lucheux.

Madame la Présidente souhaite revenir sur les propos de Monsieur Claude DEFLESSELLE évoquant le fait que le Bocage Hallue bénéficierait de moins d'attention que le reste du territoire. Elle rappelle que le budget est reparti équitablement sur l'ensemble du territoire. Elle insiste sur le souhait que soit définitivement oublié les anciennes délimitations.

Elle cite l'exemple du budget voirie dont le Vice-président est issu de l'ex-territoire Bocage-Hallue. Ce Vice-président se doit de maintenir un équilibre tout en priorisant les travaux nécessaires selon leur degré d'urgence. Elle cite la rénovation de la route entre Villers-Bocage et Rainneville qui a mobilisé une enveloppe budgétaire assez conséquente.

Elle souligne qu'effectivement, les travaux envisagés pour 2026 sont plutôt repartis sur l'ex-Bernavillois mais il est important de considérer l'ensemble des travaux réalisés sur le mandat.

Elle rappelle que l'OPAH concerne l'ensemble du territoire Nord Picardie, que le SMIRTOM fait l'acquisition d'un terrain sur la ZAC de la Montignette pour la réalisation d'une nouvelle déchetterie, que des travaux d'assainissement sont prévus sur le Bocage Hallue et notamment à Flesselles.

Puis elle termine par la Cité souterraine de Naours, dont la CCTNP n'est même pas propriétaire et pour laquelle le budget annexe doit être augmenté de plus de 250 000 € cette année.

Elle conclut en précisant que ce lieu est un héritage de Bocage Hallue.

La CCTNP existe depuis bientôt 10 ans et certes elle est issue de la fusion de 3 territoires mais il est important désormais de ne plus faire de comparaison et d'avancer.

Aujourd'hui, le budget va être voté en fonction des urgences ou encore des besoins.

➤ Claude DEFLESSELLE précise que si l'information concernant la non-reconduction de l'enveloppe des 800 000 € prévue pour le terrain de sport de Villers-Bocage avait été évoquée en début d'explication, il n'aurait pas posé la question.

Il apporte également d'autres précisions concernant ces 2 autres demandes.

Madame la Présidente réagit sur le fait qu'il puisse être évoqué une certaine préférence selon les territoires, ce qui n'est absolument pas le cas.

Elle indique que pour l'OPAH, un point peut être transmis sur les dossiers faisant déjà l'objet de subventions. En 2025, ce dispositif a rencontré un vif succès. Ainsi, la CCTNP a dû, en conservant la même enveloppe globale sur les 5 ans, abonder l'enveloppe de cette année pour permettre le financement des projets déposés.

Concernant les ouvrages d'art, les rivières sont principalement sur la partie du doullennais et du bernavillois.

➤ Monsieur François DURIEUX, Vice-président en charge de la planification et de l'urbanisme, de l'assainissement et des OM, apporte quelques précisions sur l'OPAH déjà apportées lors du DOB.

Madame Christelle HIVER ajoute que ce dispositif bénéficie également aux entreprises locales.

➤ Claude DEFLESSELLE interroge Jacques MASSET sur la différence entre « impôts et taxes » et « fiscalité locale ».

Jacques MASSET indique que la ligne 73 correspond au FPIC et fraction de TVA.

Il expose ensuite les investissements.

SECTION INVESTISSEMENT						RECETTES					
Compte	Dépenses			Recettes							
	BP 2025 + RAB24	CFU 2025	RAB 2025	BP 2026	BP2026 + RAB 2025	BP 2025 + RAB24	CFU 2025	RAB 2025	BP 2026	BP2026 + RAB 2025	
16 - Rembt capital emprunt	272 420,00	852 281,99		838 370,11	838 370,11	1068 - affectation obligations	1 768 806,69	1 768 806,69	1 130 812,25	1 130 812,25	
20 - Immo incorporelles	1 175 257,45	301 232,95	300 595,36	660 880,00	891 575,36	10222 - FCTVA	800 000,00	874 484,31	837 708,68	827 399,68	
208 - valeur d'acquisition versées	327 420,42	38 181,18	398 456,24	482 890,00	481 181,43	13 - Subventions équipement	5 999 013,62	1 508 306,52	8 788 101,10	2 292 059,00	
21 - Immo corporelles	1 651 816,10	777 824,36	101 411,53	801 340,00	862 353,52	16 - Emprunts et cautionnements	4 295 500,00		5 284 000,00	3 284 000,00	
23 - Immo en cours	8 581 188,58	1 168 837,82	1 157 094,78	8 938 905,00	8 999 396,74	165 - Dépens et cautions remboursés					
4581 - opération sous mandat				401 800,00	401 800,00	4082 - opération sous mandat			487 080,00	487 080,00	
						1004 - Cession			352 500,00	352 500,00	
Sous total opérations réelles	39 617 262,56	2 943 029,79	1 914 604,37	10 156 776,77	12 010 638,14	Sous total recettes réelles	10 947 620,25	8 189 677,52	8 788 102,10	10 877 842,80	
0401 - Amortissements	80 456,00	80 456,00		166 892,88	166 892,88	0401 - Amortissements	882 244,00	787 488,77	620 080,00	620 080,00	
041 / 2314 - opérations patrimoniales (intégration au 203 transfert au 23)	200 000,00	134 850,00		500 000,00	500 000,00	041 / 2034 - opérations patrimoniales (intégration des frais d'études de 2024 transféré au 20)	280 000,00	134 850,00	380 080,00	380 080,00	
						001 - Virement de la section fonctionnement					
001 - Solde d'exécution	1 037 452,44			133 279,99	133 279,99						
TOTAL	11 985 170,06	3 167 979,88	1 914 604,37	10 956 068,83	12 810 723,06	TOTAL	11 945 170,06	4 071 276,91	8 788 102,10	11 945 170,06	

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) indique avoir trouvé des remboursements d'emprunts d'un montant de 140 000 € sur des interventions économiques alors qu'il pensait que ces derniers étaient remboursés par la zone.

Monsieur Jacques répond qu'il s'agit de la partie « hôtel d'entreprises »

Madame Christelle HIVER fait remarquer qu'il est proposé de voter ce budget en suréquilibre avec un excédent de 2 279 132,60 €.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget principal.

Angéline LAROSE présente le budget annexe Centre aquatique

SECTION FONCTIONNEMENT					
Compte	Dépenses		Recettes		
	CFU 2025	BP2026	Compte	CFU 2025	BP2026
011 - Charges courantes	12 769,00	19 088,45	74 - Dotations et participations (fonds propres)	810 000,00	935 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		650 010,00	75 - Autres produits de gestion courante	83 333,33	83 334,16
66 - Charges financières	69 955,63	66 231,55	77 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 549,00	-
67 - charges exceptionnels / 2026 transfert au chapitre 65	525 913,99	-			
Sous Total opérations réelles	608 638,62	735 330,00	Sous Total opérations réelles	894 882,33	1 018 334,16
042 - Dotation aux amortissements	445 779,00	446 634,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 000,00	166 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		5 221,00	002 - Affectation du résultat		2 850,84
TOTAL	1 054 417,62	1 187 185,00	TOTAL	1 060 882,33	1 187 185,00

SECTION INVESTISSEMENT					
Compte	Dépenses		Recettes		
	CFU 2025	BP2026	Compte	CFU 2025	BP2026
16 - Rembt capital emprunt	275 000,00	275 000,00	1068 - Dotations aux provisions pour dépréciation	281 577,02	3 731,00
21 - Immo corporelles	8 510,00	10 855,00	13 - Subventions équipement	-	-
23 - Immo en cours	-	-	16 - Emprunts		
Sous total opérations réelles	283 510,00	285 855,00	sous total recettes réelles	281 577,02	3 731,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 000,00	166 000,00	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	445 779,00	446 634,00
001 - Solde d'exécution	-	3 731,00	021 - Virement de la section fonctionnement		5 221,00
TOTAL	449 510,00	455 586,00	TOTAL	727 356,02	455 586,00

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget annexe Centre aquatique.

Monsieur Jacques MASSET expose le budget primitif 2026 du budget annexe Cité souterraine

Vue d'ensemble

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Compte	CFU 2025	BP 2026	
011 - Charges courantes	288 594,60	238 150,00	
012 - Charges personnel	-418 699,07	340 300,00	
05 - Autres charges de gestion courantes	1 638,01	3 124,42	
06 - Charges financières	-	-	
07 - Charges exceptionnelles	138,40	1 500,00	
08 - Divers	-	-	
Sous Total opérations réelles	719 131,76	502 782,42	
042 - opérations d'ordre (Amortissements)	32 676,29	62 827,00	
023 - Virement à la section d'investissement	-	20 073,58	
TOTAL	791 786,07	605 683,00	

Recettes			
Compte	CFU 2025	BP 2026	
70 - Produits des services, du domaine	806 888,81	84 822,00	
74 - Dotations et participations BP	140 080,00	521 300,00	
77 - produits exceptionnels	16 278,72	183,23	
78 - Reprise sur provision	-	1 016,34	
Sous Total opérations réelles	758 363,57	608 291,25	
042 - Opér. ordre (transfert entre sections)	48 833,00	50 500,00	
032 - Résultat d'exploitation reporté	-	8 471,75	
TOTAL	808 236,57	665 683,00	

SECTION INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Compte	CFU 2025	BAR 2025	BP 2026	BP 2026 + BAR 2025	Compte	CFU 2025	BAR 2025	BP 2026	BP 2026 + BAR 2025
1641 - Rembt capital emprunt	-	-	-	-	10 - Total dotations, fonds divers et réserves	1 410,42	-	68 705,42	68 705,42
30 - Immo incorporelles	2 502,40	17 293,07	1 200,00	18 492,07	13 - Subventions équipement (égion, département)	62 830,25	-	-	-
21 - Immo corporelles	158 148,17	-	31 200,58	31 200,58	16 - Emprunt	-	-	-	-
23 - Immo en cours	-	-	-	-	Sous total recettes réelles	64 210,67	-	68 705,42	68 705,42
Sous total opérations réelles	108 716,57	17 293,07	32 400,58	49 693,85	040 / 22 - Amortissements	33 676,29	-	62 827,00	62 827,00
040 - Amortissement	49 833,00	-	50 500,00	50 500,00	021 - Virement de la section fonctionnement	-	-	20 073,58	20 073,58
051 - Solde d'abscution	-	-	51 412,35	51 412,35	TOTAL	136 886,96	-	151 606,00	151 606,00
TOTAL	158 568,57	17 293,07	134 312,83	151 606,00					

➤ Christian MANABLE (RAINNEVILLE) souhaite d'émettre en tant qu'historien, élu local, quelques observations, quelques remarques sur la cité souterraine de Naours.

En effet, la presse locale s'est fait l'écho récemment de problèmes de structure et de sécurité inquiétants pour l'avenir de ces souterrains refuges de Naours. Il s'agit d'une attractivité touristique majeure, non seulement du territoire Nord Picardie mais également du département de la Somme et même au-delà, des Hauts-de-France. A sa connaissance, il y a de site comparable souterrain qu'en Anatolie en Turquie. Les souterrains de Naours attirent beaucoup de touristes aussi bien français qu'étrangers.

Or des défauts de structure sont apparus mettant en péril évidemment la sécurité des visiteurs.

Il pense que malheureusement l'avenir est sombre. La roche est calcaire et donc par définition perméable, avec un changement climatique où l'on constate une augmentation de la pluviométrie. De plus, les tempêtes passées ont déraciné des arbres dont les racines maintenaient les sols et dont la présence assurée également une évapotranspiration.

Il souhaite manifester son inquiétude, sans parler des graffiti très précieux et très fragiles découverts par Gilles PRILLAUX, pour lesquels, des mesures vont être prises.

Si une fermeture doit être réalisée pendant la durée des travaux, les recettes du parc annexe avec le mini-golf ou encore le moulin ne permettront pas d'atteindre le niveau de recette précédent.

Une étude poussée des sols doit être réalisée. Pendant cette fermeture, il y aura incontestablement une perte de recette, et il s'interroge sur le devenir des 3 CDI employés sur ce site.

Cette année, la CCTNP a augmenté sa subvention d'équilibre pour atteindre 520 000 €.

Il émet 2 demandes. Il souhaite dans un premier temps que la propriétaire soit mise devant ses responsabilités et dans un second temps que le conseil communautaire soit informé régulièrement des évolutions de ce dossier.

Madame la Présidente s'associe aux propos de Christian MANABLE. Cette décision difficile à prendre était nécessaire. Cette année sera transitoire.

La propriétaire a été informée et une négociation de la redevance doit être entreprise.

Le conseil communautaire sera bien entendu informé.

Cette année, en plus du coût de l'estimation des travaux, l'idée est de repenser une nouvelle formule d'accueil du public pouvant être une opportunité.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget annexe Cité souterraine.**

Monsieur Jacques MASSET expose le budget primitif 2026 de la MARPA.

Vue d'ensemble

SECTION FONCTIONNEMENT		
Compte	Dépenses	
	CFU 2025	BP2026
011 - Charges courantes	15 582,97	23 040,90
66 - Charges financières	2 308,88	2 132,49
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		
Sous Total opérations réelles	17 891,85	25 173,39
042 / 88 - dotation aux amortissements	36 271,99	38 893,00
023 - virement à la section d'investissement		65 599,65
TOTAL	54 163,84	129 666,04

Recettes		
Compte		
	CFU 2025	BP2026
75 - Autres produits de gestion courante (loger et subvention BP en M37)	30 000,00	98 900,31
77 - Produits exceptionnels (subvention EP)	1 204,00	
78 - Reprise sur dépréciations et provisions	1 276,60	800,00
Sous Total opérations réelles	32 480,60	99 700,31
042 / 777 - Quote part des subventions d'investissement	14 478,00	14 478,00
002 - affectation du résultat		19 583,69
TOTAL	46 958,60	129 662,00

SECTION INVESTISSEMENT									
Compte	Dépenses				Compte	Recettes			
	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026	BP2026 + RAR 2025		CFU 2025	RAR 2025	BP 2026	BP2026 + RAR 2025
16 - Régularisation capital emprunt	37 775,42		37 780,00	37 780,00	1008 - affectation obligatoire	31 387,78		44 906,25	44 906,25
21 - Immo corporelles	47 344,10	3 422,97	58 500,63	61 923,62	6022 - PCTVA	6 874,52		8 270,00	8 270,00
					13 - Subvention équipement (Département)	139 948,19	45 123,00		45 123,00
Sous total opérations réelles	85 019,52	2 422,97	97 280,63	99 703,62	Sous total recettes réelles	178 210,49	45 123,00	53 176,25	56 299,25
040 / 139 - amortissement des subventions	14 478,00		14 478,00	14 478,00	040 / 23 - Amortissements	36 271,06		38 093,00	38 093,00
001 - Soies d'affectation			87 802,33	87 802,33	021 - virement de la section fonctionnement			65 383,25	65 383,25
TOTAL	99 497,52	2 422,97	199 360,63	201 788,00	TOTAL	214 481,55	45 123,00	156 569,00	201 788,00

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget annexe MARPA.

Angéline LAROSE présente le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement. Elle précise qu'une modification a été apportée par rapport au dossier transmis.

Vue d'ensemble

Section fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Compte	CFU 2025	BP 2026	Compte	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges courantes	616 945,83	1 521 743,79	70 - Produits des services, du domaine	1 063 225,64	990 360,00
012 - Charges personnel	109 179,99	125 000,00	74 - Dotations et participations	-	8 000,00
014 - Atténuation de produits	19 931,80	-	75 - Autres produits de gestion courante	239 182,47	401 894,55
65 - Autres charges de gestion courantes	3 109,92	4 180,00	77 - produits exceptionnels	165 080,29	-
66 - Charges financières	142 496,48	128 104,21	78 - Reprise sur provisions	4 344,08	-
67 - Charges exceptionnelles	12 787,54	7 000,00			
68 - Dotations aux provisions pour dépréciation	663,27	3 000,00			
Sous Total opérations réelles	905 114,83	1 789 028,00	Sous Total opérations réelles	1 471 832,48	1 400 254,55
042 - opérations d'ordre (Amortissements)	584 889,93	563 598,00	042 - opér. ordre (transfert entre sections) (c/13)	230 828,00	223 786,00
023 - transfert à la section d'investissement	-	-	002 - Affectation du résultat		728 585,45
TOTAL	1 490 004,76	2 352 626,00	TOTAL	1 702 661,48	2 352 626,00

Section investissement

Dépenses					Recettes				
Compte	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025	Compte	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
16 - Rente capital emprunt	37 775,42		37 780,00	37 780,00	1008 - affectation du résultat				
20 - Immo incorporelles	119 242,50	136 095,17	332 200,00	451 355,17	13 - Subvention équipement	672 768,32	1 265 394,68	-	1 265 394,68
21 - Immo corporelles	3 654,68	30 216,69	205 640,23	339 851,61	16 - Emprunt et avances Agents de l'eau	1 700 000,00			
23 - Immo en cours	2 328 870,06	270 385,71	1 718 000,00	1 988 385,71					
Sous total dépenses réelles	2 788 866,66	436 621,57	2 096 620,23	2 532 944,79	Sous total recettes réelles	2 372 768,32	1 265 394,68	-	1 265 394,68
040 - Amortissement des subventions	230 828,00		223 786,00	223 786,00	040 - 23 - Amortissements des immobilisations	464 363,93		583 596,00	583 596,00
041 - Opérations d'ordre personnelles (Pas d'impact)	182 391,33		480 989,21	480 989,21	041 - Opérations d'ordre personnelles	182 391,33		480 989,21	480 989,21
TOTAL	3 197 238,66	436 621,57	2 709 809,44	3 208 431,00	TOTAL	3 140 078,48	1 265 394,68	1 941 031,21	3 208 431,00

➤ Claude DEFLESSELLE (COISY) affirme que la commune de Coisy votera systématiquement contre le budget assainissement si les communes concernées par les travaux ne sont pas sollicitées pour participer.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à la majorité (un contre)** d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget annexe Centre aquatique.

Monsieur Jacques MASSET expose le dernier budget primitif 2026 du budget annexe Zones d'activités.

Vue d'ensemble

SECTION FONCTIONNEMENT						
Compte	Dépenses		Compte	Recettes		
	CFU 2025	BP 2026		CFU 2025	BP 2026	
011 - Charges courantes	1 042 647,97	1 056 470,00	70 - Ventes de Denrées	357 846,00	719 000,00	
012 - Charges de personnel			74 - Dotations et participations (aménagement voirie)			
65 - Autres charges de gestion courante	-	10,00	75 - Autres produits de gestion courante	6,12	6,45	
66 - Charges financières		34 000,00	77 - Produits exceptionnels	3 268,61		
Total opérations réelles	1 042 647,97	1 090 480,00	Total opérations réelles	311 229,73	719 006,45	
042 - Transfert entre sections (C/7135)	2 383 839,83	2 931 465,00	042 - Transfert entre sections (C/7135 - stock final)	2 931 464,23	4 500 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement		3 665 295,00	002 - Affectation du résultat		3 458 448,55	
TOTAL	3 426 487,80	7 677 445,00	TOTAL	3 262 693,96	7 677 449,00	

SECTION INVESTISSEMENT							
Compte	Dépenses		Compte	Recettes			
	CFU 2025	BP 2026		CFU 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026+RAR25
13 - Annulation subvention DETR 2017 (engagement en fonctionnement chap 74)	-		13 - Subventions d'investissement				
16 - Remb. capital emprunt / caution		500 000,62	16 - Emprunt		1 000 000,00		1 000 000,00
Total opérations réelles	-	500 000,62	Total opérations réelles	-	1 000 000,00	-	1 000 000,00
040 - Stocks final	2 931 464,23	4 500 000,00	040 - Stock initial	2 383 839,83		2 931 465,00	2 931 465,00
001 - Solde d'exécution		2 596 759,38	021 - virement de la section fonctionnement			3 665 295,00	3 665 295,00
TOTAL	2 931 464,23	7 596 760,00	TOTAL	2 383 839,83	1 000 000,00	6 596 760,00	7 596 760,00

➤ Claude DEFLESSELLE (COSIY) demande s'il est vrai qu'un méthanisateur doit être installé sur la ZAC de la Montignette. Il tient, si c'est le cas, à faire part de son avis défavorable sur ce projet. Jacques MASSET précise que ce sujet sera débattu dans quelques semaines.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2026 pour le Budget annexe Zones d'activités.**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



Madame la Présidente expose quelques points divers.

Elle rappelle les dates de l'opération Hauts de France propre, les 6, 7 et 8 mars, dont certaines communes sont engagées dans la démarche.

Elle présente ensuite l'association *Jeu de Mamie* dont le but d'accompagner les seniors dans la réalisation des tâches quotidiennes.

Madame la présidente dresse un premier bilan concernant les bornes électriques. Elle indique que les premières bornes sont bien installées mais dont les raccordements ne sont pas encore réalisés par ENEDIS. D'ailleurs les consuels n'ont été délivrés que le 14 janvier voire le 21 janvier pour Villers-Bocage.

Madame la Présidente confirme qu'une seconde phase est bien prévue et que la commune de Gézaincourt est déjà inscrite pour cette dernière.

6 bornes sont prévues.

Monsieur Jean-Michel MAGNIER (BEAULETZ) informe ses collègues d'une opération « collègue mort » demain à Bernaville. En effet, le collège subit une baisse de 10 heures de sa dotation horaire globale alors que le nombre d'élève se maintient avec 329 élèves inscrits.

Cette opération aura lieu demain à 11h devant le collège de Bernaville. Il invite ses collègues à venir avec leur écharpe.

Madame la Présidente ajoute que l'Assemblée départementale a voté ce lundi un vœu pour alerter sur ces fermetures de classe et son impact sur la qualité de l'enseignement en milieu rural.

Madame la Présidente conclue ce dernier conseil communautaire.

Elle remercie sincèrement l'ensemble des conseillers communautaires pour ces 6 ans de mandat et pour notamment leur assiduité. Elle les remercie également pour le travail réalisé sur ces 6 années mais également pour la confiance qu'ils lui ont portée.

Les conseils communautaires ont pu parfois paraître « astreignants ».

Madame la Présidente félicite le conseil communautaire pour les projets réalisés dont elle cite quelques exemples et insiste sur la fierté que chaque conseiller doit ressentir pour avoir représenté sa commune au sein de cette instance.

Elle exprime également une certaine fierté que chacun doit avoir avec ce budget 2026.

Le bulletin communautaire, la mise en place d'une signalétique mais également l'opération dans le cadre de l'OPAH, ont permis de mieux faire connaître la CCTNP et ses actions.

Elle salue la courtoisie de chacun lors des interventions et la bonne ambiance notamment lors de la conférence des maires.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des agents de la CCTNP. Elle compte sur le DGS pour passer le message.

Pour certain, il s'agit de leur dernier conseil communautaire non sans un petit pincement au cœur.

L'ordre du jour est épuisé et l'assemblée n'a plus de question.

La séance est levée à 20h40

La Présidente

La secrétaire de séance,

Christelle HIVER

Rachèle DELGOVE